

DECLARATION du SYNDICAT SUD EDUCATION CRETEIL

CAPD du 14 janvier 2013,

Monsieur le Directeur Académiques des services de l'Education Nationale,

Le projet de décret sur les rythmes scolaires a reçu un avis largement négatif lors du Conseil supérieur l'Education, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. Précisons qu'aucune organisation syndicale n'a voté pour ce projet : SUD Education et Solidaires ont voté contre, ainsi que la CGT, FO, la FSU et le SNALC. La CFDT s'est abstenue et l'UNSA n'a pas pris part au vote. C'est le signe pour SUD éducation que la mobilisation peut et doit s'amplifier pour obtenir l'abandon de ce projet et des mesures urgentes pour l'Education.

Pour SUD Éducation Créteil, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public de qualité défini nationalement avec pour objectif une école émancipatrice. Elle ne peut être dissociée d'une réflexion de fond sur l'École mais aussi sur la société et les conditions de vie et de travail des parents.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans le projet de décret.

Pour les élèves nous ne voyons pas d'amélioration sensible. Avec une durée journalière de classe à peine réduite, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants...

Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. Enfin la dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école « autrement ».

Pour les personnels ce projet dégrade les conditions de vie et de travail.

L'augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, plus de temps de transport.

Et il y a fort à craindre que les formations, animations et réunions de concertation soient reportées au mercredi après midi ou au samedi et tout cela sans aucune compensation en terme d'horaire ou de salaire.

Pour le service public un pas de plus vers la territorialisation. L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET) ».

Pour fonder une école émancipatrice, une autre réforme des rythmes scolaires est indissociable de mesures souvent bien plus urgentes, notamment :

Concernant les élèves et les apprentissages :

- La réduction du nombre d'élèves par classe et le maintien des seuils d'ouverture de classe et l'extension du classement ZEP à toutes les écoles qui en ont le profil sociologique et éducatif.
- Le retour de tous les postes d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour les élèves en difficulté, pour des RASED complets
- L'augmentation du nombre de titulaires-remplaçants pour assurer la continuité du service public.
- Une réforme allégeant le contenu des programmes et des apprentissages trop souvent discriminant socialement
- La multiplication des échanges de pratiques pédagogiques sur le temps de formation
- La réaffirmation du rôle du conseil des maîtres comme organe de décision dans les écoles
- Des dispositifs de soutien aux apprentissages avec des maîtres supplémentaires en nombre suffisant
- Le recrutement, la formation la titularisation des AVS-I chargés de l'intégration des élèves en situation de handicap
 - la création d'une vraie médecine scolaire de prévention

Concernant tous les personnels :

- La réduction du temps de travail et de la charge de travail
- Une augmentation des salaires
- Le développement d'une formation continue de qualité et choisie
- Le retour des réunions d'information syndicale sur le temps de travail
- L'abrogation du service minimum d'accueil

Ce projet n'améliore ni la situation des élèves, ni celles des personnels.

SUD Education Créteil est donc opposé au projet actuel de décret.

Pour que l'ensemble des questions puissent être réellement posées et que les personnels puissent réellement participer à ce débat Sud Education Créteil demande l'abandon du projet actuel et le report de toute réforme à la rentrée 2014. Pour cela nous appelons les personnels à se réunir en assemblées générales et à se mobiliser.